

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2760

14 novembre 2012

### SOMMAIRE

1798 European Loan 1 S.à r.l. ....	132468	Mowe Lux .....	132457
Alca S.à r.l. ....	132468	Orioles Investments S.A. ....	132454
Almentura Participations S.à r.l. ....	132456	Pah Luxembourg 3 Sàrl .....	132462
Alphemi .....	132480	Pradera Central Olomouc S.à r.l. ....	132455
Amaresch S.à r.l. ....	132469	Pradera Central SC Ostrava S.à r.l. ....	132460
A.R.T. Properties S.A. ....	132466	Promo Petrole S.A. ....	132478
AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	132479	Rives Fertiles S.A. ....	132479
Aximo III S.A. ....	132467	société en nom collectif ALIC-ANABTA- WI .....	132480
Axis Interim .....	132477	Société Européenne de Matériel pour l'Ap- pareillage .....	132479
Bossa Nova S.à r.l. ....	132469	Société Immobilière de l'Ouest .....	132474
Caciva .....	132469	Soluca .....	132455
European Middle East Investment Corpo- ration S.A. ....	132478	Steichen Environnement s.à r.l. ....	132479
FinForce .....	132478	Strasbourg S.A. ....	132470
Foncière de Bagan S.A. ....	132469	TLV .....	132480
Freepost S.à r.l. ....	132478	Trevest S.A. ....	132473
Gerlach Investments S.à r.l. ....	132434	Villefranche Immo .....	132455
Global Invest Luxembourg S.A. ....	132455	V Plus S.A. ....	132477
Grossglockner S.à r.l. ....	132478	Wandhaff S.A. ....	132456
Immolux Group S.A. ....	132445	Weghsteen International S.A. ....	132455
Jomalux s.à r.l. ....	132473	Westondale S.A. ....	132465
La Tarasque Luxembourg S.à r.l. ....	132480	Wirkham Finance S.A. ....	132456
LG Fiduciaire S.à r.l. ....	132451	Wirkham Finance S.A. ....	132466
LUSOFIN S.A., société de gestion de patri- moine familial .....	132465	Wirkham Finance S.A. ....	132467
LUSOFIN S.A., société de gestion de patri- moine familial .....	132474	Wirkham Finance S.A. ....	132466
LUSOFIN S.A., société de gestion de patri- moine familial .....	132466	World Properties S.A. ....	132480
MarketPrizm Group S.à r.l. ....	132467	Zurich Finance (Luxembourg) S.A. ....	132468
		Zurich Group Funding Luxembourg S.A. .....	132467

**Gerlach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.073.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mid Europa Fund III L.P., a limited partnership, with registered office at Tudor House, 2<sup>nd</sup> Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernsey, Island of Guernsey, registered under the number 836 with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey,

here represented by Mr. Sébastien Pêcheux, private employee, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on October 5, 2012, which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Gerlach Investments S.à r.l. "

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. - Managers

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the sole signature of one Class A Manager or by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 17. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 18. Annual General Meeting.** An annual general meeting of shareholders must be held if the Company has more than twenty-five (25) shareholders.

**Art. 19. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in

writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

- Mid Europa Fund III L.P., prenamed .....	12,500 shares
Total shares: .....	12,500 shares

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.



132439

*Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100).

*Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2012.

*Resolutions of the Sole Shareholder*

The above named sole shareholder has immediately passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 1113, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to set at 3 (three) the number of Class A Managers and at 2 (two) the number of Class B Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Pawel Padiusinski, born on February 13, 1978 in Koszalin (Poland) and residing professionally at 53, Ul. Emilii Plater, 29<sup>th</sup> Floor, PL 00-113 Warsaw, Poland as Class A Manager, and

- Matthew Strassberg, born on June 15, 1969 in Krakow (Poland) and residing professionally at 161, Brompton Road, SW3 1EX London, United Kingdom as Class A Manager, and

- Jan Krzewinski, born on December 5, 1983 in Warsaw (Poland) and residing professionally at 53, Ul. Emilii Plater, 29<sup>th</sup> Floor, PL 00-113 Warsaw, Poland as Class A Manager, and

- Mr. Julien François, born on June 18, 1976 in Messancy (Belgium), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Class B Manager; and

- Mr. Matthijs Bogers, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

*Powers*

The appearing party does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereupon, the present deed was drawn up in Senningerberg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

**A COMPARU:**

Mid Europa Fund III L.P., une Limited Partnership, ayant son siège social à Tudor House, 2<sup>nd</sup> Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernsey, Island of Guernsey, enregistrée auprès du Register of Limited Partnerships de l'île de Guernsey sous le numéro 836,

ici représenté par Monsieur Sébastien Pêcheux, employé privé, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 octobre 2012,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "Gerlach Investments S.à r.l. "

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1,-EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.



Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité. Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. - Gérants

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature unique d'un Gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

#### Chapitre IV. - Des associés

**Art. 17. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 18. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** Une assemblée générale annuelle des associés sera tenue au cas où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi établis, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

- Mid Europa Fund III, L.P., précité . . . . .	12.500 parts
Total parts sociales: . . . . .	12.500 parts

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100).

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2012.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de fixer à 3 (trois) le nombre de Gérants de Catégorie A et à 2 (deux) le nombre de Gérants de catégorie B et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Pawel Padiusinski, né le 13 février 1978 à Koszalin (Pologne) et résidant professionnellement au 53, Ul. Emilii Plater, 29<sup>ème</sup> étage, PL 00113 Varsovie, Pologne en tant que Gérant de Catégorie A, et
- Matthew Strassberg, né le 15 juin 1969 à Cracovie (Pologne) et résidant professionnellement au 161, Brompton Road, SW3 1EX Londres, Angleterre en tant que gérant de Catégorie A, and

- Jan Krzewinski, né le 5 décembre 1983 in Varsovie (Pologne) et résidant professionnellement au 53, Ul. Emilii Plater, 29<sup>ème</sup> étage, PL 00-113 Varsovie, Pologne en tant que Gérant de Catégorie A, and

- M. Julien François, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Gérant de Catégorie B; et

- M. Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas) et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

#### *Pouvoirs*

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Sébastine Pêcheux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 09 octobre 2012. LAC / 2012 / 47196. Reçu 75.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135850/617.

(120179164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

### **Immolux Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 172.084.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le neuvième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société HERMES TRUST SERVICES S.à.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 161904, ici représentée par ses deux gérants:

Monsieur Joël FOREST, ingénieur en économie, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4 rue de l'Eau, et

Mademoiselle Farida OMAADACHAK, ingénieur en économie, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4 rue de l'Eau,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

### **Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (Loi de 1915), par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination IMMOLUX GROUP S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Le siège social peut-être

transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant en matière de modification des statuts.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet social la réalisation d'une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée. La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, de transfert, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à des titres de dette ou à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la Loi sur la Titrisation de 2004;
- vendre, céder ou transférer tous actifs;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- agir comme teneur de registre et administrateur de tous titres de créance créés et publiés par elle;
- contrôler, surveiller la gestion, rémunérer ou non les titres de créances émis par elle;
- effectuer toute autre activité dans laquelle elle souhaiterait s'engager.

3.2 A cet effet, la Société peut, entre autres, acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances et de toutes valeurs mobilières et autres biens mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

3.3 La Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder à:

- (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;
- (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, et,
- (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

3.4 Sans préjudice d'autres dispositions des présents statuts, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, en ce inclus, mais sans restriction, des prêts de participation aux bénéficiaires. Sans préjudice des dispositions ci-dessus, elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), d'obligations non garanties, de certificats, de parts sociales, et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites de la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

3.5 La Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties sur ses actifs (hypothèques, ...) ou des sûretés sur ses avoirs, afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

3.6 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans restriction aucune, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.7 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-dessus explicité.

3.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

3.9 Chaque catégorie d'actions (si existante) telle que définie par les présents statuts, vise et représente un compartiment autonome et indépendant (ci-après le(s) «Compartiments»), correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société. Au sein de chaque catégorie d'actions, le conseil d'administration est habilité à créer un ou plusieurs Compartiments, correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société.



3.10 Concernant toute émission de titres de la Société, le conseil d'administration est habilité à créer un ou plusieurs Compartiments (représentant les avoirs de la Société dans le cadre d'une émission de titres par la Société) correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société.

3.11 Chaque Compartiment est traité, sauf disposition contraire mentionnée dans la résolution du conseil d'administration créant un tel Compartiment, comme une partie distincte de l'actif et du passif par rapport au financement correspondant. La résolution du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera contraignante vis-à-vis des tiers, à compter de la date de la dite résolution.

3.12 Entre les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une entité à part. Les droits des créanciers de la Société, qui (i) ont été désignés comme rattachés à un Compartiment, à la création de celui-ci, ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment, sont strictement limités aux actifs de ce compartiment, qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces créanciers, sauf disposition contraire mentionnée dans la résolution du conseil d'administration créant un tel Compartiment. Les créanciers de la Société, dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société, n'auront aucun droit à l'égard des actifs d'un tel Compartiment.

3.13 Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément, sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation d'un autre Compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

3.14 A moins que cela ne soit rendu obligatoire par la Loi sur la Titrisation de 2004, le Conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq (5) ans prenant fin après la date de publication des présents Statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à remplir la demande officielle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, en vue de voir la Société dûment inscrite auprès du même organisme, en conformité avec le Chapitre 2 (Les organismes de titrisation agréés) de la Loi sur la Titrisation de 2004.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Capital social, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions de classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La Société pourra émettre conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts des actions de Classe A additionnelles, des actions de classe B, des actions de classe C, des actions de classe D des actions de classe E, des actions de classe F et des actions de classe G, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes ces actions étant collectivement référencées comme les «actions».

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) par la création et l'émission de vingt neuf mille six cent quatre vingt dix (29.690) actions supplémentaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune réparties dans les différentes classes A, B, C, D, E, F et(ou) G à la discrétion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la publication de l'acte de constitutif daté du 09 octobre 2012 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa du présent article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation. Une telle modification sera constatée par acte notarié, par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

### Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

**Art. 7. Conseil d'administration.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un associé unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif. En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi.

Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

**Art. 8. Réunion du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier, par email, par fax ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier, par email, par fax ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la Société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la Société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la Société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de

pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s).** Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

#### Article 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin de chaque année à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17. Procédure, Vote.** Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par courrier, par email, par fax un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les présents statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par un administrateurs.

### Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un Compartiment de la Société (si applicable), la liquidation de la société ou du Compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Limitation des recours et «Non Pétition»

**Art. 21. Limitation des recours.** Les créances sur la Société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la Société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

**Art. 22. Non Pétition.** Aucun détenteur de titres de dette émis par la Société, ni aucun autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

### Loi applicable

**Art. 23. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts, en 2014.

### Souscription et Libération

La partie comparante, HERMES TRUST SERVICES S.à.r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant, a souscrit les 310 (trois cent dix) actions de classe A ainsi créées.

Toutes lesdites actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros).

### Assemblée constitutive

Et à l'instant, l'associé unique pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
- 2) Est nommé administrateur unique, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

La société HERMES TRUST SERVICES S.à.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 161904, dont le représentant permanent est Monsieur Joël FOREST, ingénieur en économie, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4 rue de l'Eau, précité.

3) Le siège social de la société est établi au 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

#### Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, es qualité qu'elles agissent, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joël Forest, Farida Omaadachak, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 octobre 2012. LAC / 2012 / 47791. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135932/322.

(120179446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

### LG Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 172.066.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### ONT COMPARU:

1. Madame Alexandra Francine Eleonore DERDA épouse LUSATTI, ingénieur, née à Bar-le-Duc (France) le 11 août 1975, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger,

ici représentée par Monsieur Gérard LUSATTI, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> mai 1976 à Villerupt (France), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

2. Madame Julie BRACK, responsable comptable, née à Saint-Avold (France) le 15 août 1985, demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 19, rue Robert Krüger,

ici représentée par Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

3. Monsieur Richard Matthieu GAUTHIER, comptable, né à Lons-le-Saunier (France) le 18 avril 1990, demeurant à F-57700 Hayange (France), 17, rue Louise Michel,

ici représenté par Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ci-après dénommés collectivement les "Comparants".

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire des Comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société") et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet:

- l'exploitation d'un bureau comptable et fiscal, la prestation de services administratifs et de secrétariat, le calcul des salaires et toutes tâches connexes et/ou accessoires, ainsi que le conseil économique;

- les prestations de services en matière d'activités de fiduciaire, le conseil comptable et fiscal aux entreprises et aux particuliers;

- l'accomplissement de tous services et prestations afférents à la tenue, au contrôle, à l'organisation, à l'appréciation et au redressement des comptes de comptabilité ou autres;

- l'établissement des bilans et l'analyse économique, financière, fiscale, juridique et sociale.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prendra la dénomination "LG Fiduciaire S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Schifflange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.



Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites de la manière suivante:

1) Madame Alexandra Francine Eleonore DERDA épouse LUSATTI, pré-qualifiée, . . . . .	50 parts sociales
2) Madame Julie BRACK, pré-qualifiée, . . . . .	40 parts sociales
3) Monsieur Richard Matthieu GAUTHIER, pré-qualifié, . . . . .	10 parts sociales
TOTAL . . . . .	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

#### *Avertissement*

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant unique de la Société et ce, pour une durée indéterminée: Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LUSATTI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 octobre 2012. Relation: MER/2012/2441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135987/143.

(120179060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Orioles Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.961.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme "AUDITAS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 137, rue de Cents, dûment représentée par Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "Orioles Investments S.A.", ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 67.961, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 du 24 mars 1999. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 787 du 21 octobre 1999.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement quatre-vingt-quatorze mille soixante-dix-sept virgule trente-six euros (94.077,36- EUR), représenté par six mille trois cent dix (18.400) actions, sans désignation de la valeur nominale.

III.- Que la comparante est seule propriétaire de toutes les actions de la susdite société "Orioles Investments S.A."

IV.- Que l'activité de la société "Orioles Investments S.A." a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l' "Associé unique") prononce, avec effet immédiat, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société

VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 900,- EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michal WITTMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2012. Relation GRE/2012/3491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136074/51.

(120179614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Soluca, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 29.705.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen.

Référence de publication: 2012136223/11.

(120179645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**Pradera Central Olomouc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136088/10.

(120179642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**Villefranche Immo, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 151.053.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012136281/10.

(120179152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**Weghsteen International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 55.439.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2012 à 11 h tenue au siège social*

Démission d'un administrateur

L'assemblée générale prend acte de la démission de la fonction d'administrateur présentée par la société «Michel Willemaers et Associés SCS» représentée par monsieur Michel Willemaers à dater de ce 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouvel administrateur monsieur Olivier Van Regemortel, 2/23 via Sesmara à B-6700 Arlon, domicilié professionnellement 3, rue de la Libération à L-8245 Mamer. Son mandat prend cours ce jour.

Celui-ci accepte le mandat qui est d'une durée de six ans.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Référence de publication: 2012136289/18.

(120179131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**Global Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 121.862.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 12 octobre 2012.

*Pour la société*  
COFICOM Trust S.à r.l.  
B.P. 126  
50, Esplanade  
L-9227 DIEKIRCH  
Signature

Référence de publication: 2012137235/16.

(120181247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**Wandhaff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 64.685.

---

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 04.10.2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen.

Référence de publication: 2012136292/11.

(120179226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Wirkham Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.846.

---

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste de Commissaire de votre société WIRKHAM FINANCE S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B82846 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Benoy Kartheiser Management Sàrl

Référence de publication: 2012136297/11.

(120178967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Almentura Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.308.

---

EXTRAIT

La Société prend note du changement de nom et d'adresse de l'Actionnaire Unique de la Société.

Les nouvelles coordonnées sont:

ANT Management (Netherlands) B.V.

Claude Debussylaan 24

1082 MD Amsterdam

Pays-Bas

Numéro d'Immatriculation à la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Kamer van Koophandel, Amsterdam):  
33274430

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012136320/19.

(120179247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Mowe Lux, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.388.950,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.939.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mowe Lux, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, of 14 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2363 of 21 September 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.939 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 2.15 p.m. by Mr Ian KENT, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Claudia STEFFEN, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Jennifer FERRAND, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1. To increase the issued capital of the Company by an amount of thirty million three hundred fifty-seven thousand nine hundred and fifty euro (EUR 30,357,950.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty million three hundred eighty-eight thousand nine hundred and fifty euro (EUR 30,388,950.-).

2. To issue thirty million three hundred fifty-seven thousand nine hundred and fifty (30,357,950) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares, without any share premium by Jujo Lux Holding and to accept full payment in cash for these new shares.

4. To amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

(ii) That the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxyholder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty million three hundred fifty-seven thousand nine hundred and fifty euro (EUR 30,357,950.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty million three hundred eighty-eight thousand nine hundred and fifty euro (EUR 30,388,950.-).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue thirty million three hundred fifty-seven thousand nine hundred and fifty (30,357,950) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared the sole shareholder of the Company, Jujo Lux Holding, a société anonyme having its registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.938 (the "Subscriber"), represented by Mrs Jennifer FERRAND,

aforementioned, by virtue of a proxy given on 25 September 2012, in Luxembourg which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for thirty million three hundred fifty-seven thousand nine hundred and fifty (30,357,950) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, without any share premium, by contribution in cash and to fully pay in cash for these shares.

The amount of thirty million three hundred fifty-seven thousand nine hundred and fifty euro (EUR 30,357,950.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the thirty million three hundred fifty-seven thousand nine hundred and fifty (30,357,950) new shares to the above mentioned subscriber.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty million three hundred eighty-eight thousand nine hundred and fifty euro (EUR 30,388,950.-) divided into thirty million three hundred eighty-eight thousand nine hundred and fifty (30,388,950) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. "

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Mowe Lux, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné, en date du 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2363 du 21 septembre 2012, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170.939 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Ian KENT, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mme Claudia STEFFEN, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Jennifer FERRAND, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de trente millions trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 30.357.950.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à trente millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 30.388.950.-).

2. Émission de trente millions trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante (30.357.950) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles sans prime d'émission par Jujo Lux Holding à libérer intégralement en espèces.

4. Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

(ii) Que le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenues par l'actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les



membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signées par le mandataire, les membres bureau et le notaire soussigné restera également annexée au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente millions trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 30.357.950,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 30.388.950,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante (30.357.950) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Jujo Lux Holding, une société anonyme ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 170.938 (le "Souscripteur"), représenté par Mme Jennifer FERRAND, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2012, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré trente millions trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante (30.357.950) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune, sans prime d'émission par apport en numéraire à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trente millions trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 30.357.950,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trente millions trois cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante (30.357.950) actions nouvelles au souscripteur indiqué ci-dessus.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à trente millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 30,388,950,-) divisé en trente millions trois cent quatre-vingt-huit mille neuf cent cinquante (30,388,950) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées. "

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: I. KENT, C. STEFFEN, J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2012. Relation: DIE/2012/11149. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136015/166.

(120179620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**Pradera Central SC Ostrava S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.037.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Pradera Central Holdco S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 111 721),

represented by Mrs Gwendoline LALOUX, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on 21 September 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Pradera Central SC Ostrava S.à r.l. (the "Company"), société à responsabilité limitée with its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated in Luxembourg under the name of "Pradera Central Futurum Ostrava Centre S.à r.l." by a deed of the undersigned notary on 15 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1557 on 25 June 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 139.037. The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on July 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2221 on 11 September 2008;

- that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the subscribed capital by an amount of 100.- EUR to bring it from its present amount of 12,500.- EUR to 12,600.- EUR by the issuance of 1 new share with a par value of 100.- EUR.

2. Contribution of the said increase of capital in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the sole shareholder against Pradera Central SC Ostrava S.à r.l. of an amount of 38,680.30.- EUR, the surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution being transferred to a share premium account of the corporation.

3. To amend accordingly article 6 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

- that it has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) divided into one hundred and twenty-six (126) shares, each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), by creation of one (1) new share.

*Souscription - Liberation*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the one (1) new share and to have it fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by it against the company Pradera Central SC Ostrava S.à r.l. of an amount of thirty-eight thousand six hundred eighty euro and thirty cents (38,680.30 EUR).

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary.

The surplus between the nominal value of the share issued and the total value of the contribution in kind, being the amount of thirty-eight thousand five hundred eighty euro and thirty cents (38,580.30 EUR) shall be transferred to a share premium account of the corporation.

### Second resolution

The sole shareholder, represented as stated hereabove, decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share."

### Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Pradera Central Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 111 721),

représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline LALOUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2012.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de Pradera Central SC Ostrava S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée sous la dénomination de «Pradera Central Futurum Ostrava Centre S.à r.l.» par acte du notaire soussigné du 15 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1557 le 25 juin 2008, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-139.037. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2221 le 11 septembre 2008;

- qu'elle reconnaît être parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du Jour

1. Augmenter le capital social d'un montant de 100.- EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500.- EUR à 12.600.- EUR par l'émission de 1 nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100.- EUR.

2. Apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par le seul associé contre Pradera Central SC Ostrava S.à r.l. d'un montant de 38,680.30.- EUR, la différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de l'apport étant transférée à un compte prime d'émission de la société.

3. Modification concordante de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent euros (100.- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), à douze mille six cents euros (12.600.- EUR) divisé en cent vingt six (126) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), le tout par émission d'une (1) part sociale nouvelle.

### Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit est, déclare souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même contre Pradera Central SC Ostrava S.à r.l. d'un montant de trente-huit mille six cent quatre-vingt euros et trente cents (38,680.30 EUR).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant. La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée, étant de trente-huit mille cinq cent quatre-vingt euros et trente cents (38,580.30.- EUR) sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique, représenté comme dite est, décide de modifier en conséquence l'article 6 de statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était levée.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. LALOUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45081. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136089/125.

(120179388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**Pah Luxembourg 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.899.

In the year two thousand and twelve, on the first day of October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93646,

represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 1, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, is the sole part holder in PAH

LUXEMBOURG 3 SARL, incorporated on December 21, 2011, with registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165899, published in the Mémorial C number 419, on 16 February 2012 (the "Company"), by deed of the aforementioned notary.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole part holder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ONE MILLION U.S. DOLLARS (USD 1,000,000.-) to bring it from its present amount of TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-) to the amount of ONE MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,020,000.-) by the creation and the issue of ONE MILLION (1,000,000) new shares having a par value of ONE U.S. DOLLARS (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of ELEVEN MILLION US DOLLARS CENTS (USD 11,000,000.-).

The aggregate contribution of (i) TWELVE MILLION U.S. DOLLARS (USD 12,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) ONE MILLION U.S. DOLLARS (USD 1,000,000.-) to the share capital of the Company and (ii) ELEVEN MILLION U.S. DOLLARS (USD 11,000,000.-) to the share premium account of the Company.

#### *Subscription*

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the ONE MILLION (1,000,000) New Shares, and to pay them a total price of ONE MILLION U.S. DOLLARS (USD 1,000,000.-) together with total issue premium of ELEVEN MILLION US DOLLARS (USD 11,000,000.-) by a contribution in kind consisting of FORTY FOUR THOUSAND ONE HUNDRED (44,100) shares in the share capital of PFIZER ANIMAL HEALTH POLAND SPÓLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA with its registered office in Warsaw (address: ul. Postępu 17 B, 02-676 Warszawa, NIP 521-36-31-626, REGON 146132205) (the "Contributed Shares"), recorded under no. KRS 0000421468 (zero zero zero zero, four, two, one, four, six, eight) in the business register of the National Court Register kept by the District Court for the City of Warsaw in Warsaw, Commercial Division XIII (thirteen) of the National Court Register.

The above contribution in kind in the aggregate amount of TWELVE MILLION U.S. DOLLARS (USD 12,000,000.-) has been dealt with in a valuation statement issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration for the Contributed Shares.

The said report, a copy of the list of the Contributed Shares and a copy of the excerpt of trade register and of articles of incorporation of the Polish Company have been given to the notary.

#### *Effective implementation of the contribution:*

The Contributor, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to it;
- according to the laws of Poland the Contributed Shares are freely transferable;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First paragraph.** "The corporate capital of the company is set at ONE MILLION TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 1,020,000.-) divided into ONE MILLION TWENTY THOUSAND (1,020,000.-) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each. "

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

#### *Valuation - Costs*

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 9,331,550 (exchange rate (median price) available on October 1st, 2012: USD 1.-= EUR 0.77763).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 4,500 (four thousand five hundred Euros).

#### *Powers*

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le premier octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, soussigné;

#### A COMPARU

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 93646 (la «Société»),

Ici représentée par Me Cécile JAGER, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL

LUXEMBOURG (PHIL) SARL, est l'associé unique de PAH LUXEMBOURG 3 SARL, constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 21 decembre 2012, ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 165.899, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 419 du 16 février 2012 (la «Société») par acte du Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de UN MILLION de DOLLARS AMERICAINS (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 20.000,-) à un montant de UN MILLION VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 1.020.000,-) par l'émission de UN MILLION (1.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN U.S. DOLLAR (USD 1,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de ONZE MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 11.000.000).

L'apport total de DOUZE MILLIONS de DOLLARS AMERICAIN (USD 12.000.000) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) UN MILLION de DOLLARS AMERICAINS (USD 1.000.000,-) au capital social de la Société et (ii) ONZE MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 11.000.000) au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Souscription*

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, précitée et représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire toutes les UN MILLION (1.000.000) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de UN MILLION de DOLLARS AMERICAINE (USD 1.000.000,-) ensemble avec une prime d'émission de ONZE MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 11.000.000,-), par un apport en nature consistant dans QUARANTE QUATRE MILLE CENT (44.100) parts sociales détenues par PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL dans la société PFIZER ANIMAL HEALTH POLAND SPÓLKA Z OGRANICZONĄ ODPOWIEDZIALNOŚCIĄ, ayant son siège social à ul. Postępu 17 B, 02-676 Warszawa, NIP 521-36-31-626, REGON 146132205, inscrite au registre des entreprises de la Cour Registre national tenu par le Tribunal de district de la ville de Varsovie, à Varsovie, Commercial Division XIII (treize) du Registre Judiciaire National sous le numéro d'entreprise KRS 0000421468 (zéro, zéro, zéro, zéro, quatre, deux, une, quatre, six, huit).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de DOUZE MILLIONS de DOLLARS AMERICAINS (USD 12.000.000) a été produite au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément, par la délivrance d'un certificat d'évaluation daté du 1 octobre 2012 émis par la gérance de la Société.

Ledit rapport, la liste des parts apportées et la copie de l'extrait de registre de commerce et des statuts de la société polonaise ont été présentés au notaire.

#### *Réalisation effective de l'apport:*

L'Apporteur, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- les Parts Sociales apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- suivant le droit Polonais et les statuts de ladite société, les Parts Sociales apportées sont librement transmissibles;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Pologne aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.



*Deuxième résolution*

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à UN MILLION VINGT MILLE DOLLARS AMERICAIN (USD 1.020.000,-) divisé en UN MILLION VINGT MILLE (1.020.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 9.331.550 (taux de change (median price) disponible le 1<sup>er</sup> octobre 2012: USD 1,-= EUR 0,77763).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500).

*Pouvoirs*

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête et la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 octobre 2012. LAC / 2012 / 4770. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136107/165.

(120179454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.018.

—  
**RECTIFICATIF**

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L120131476.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012138088/16.

(120181812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

**Westondale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.583.

—  
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège sociale de la société en date du 27 juin 2012, de manière extraordinaire.*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Madame Ariane SLINGER de son mandat d'administrateur de la société.
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Jean-Pierre HIGUET, né le 23 novembre 1960 à Couvin (BELGIQUE), demeurant 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012136295/18.

(120179516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Wirkham Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.846.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société WIRKHAM FINANCE S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B82846 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Jeannot DIDERRICH.

Référence de publication: 2012136298/10.

(120178967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Wirkham Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.846.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société WIRKHAM FINANCE S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B82846 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Nathalie PRIEUR.

Référence de publication: 2012136299/10.

(120178967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.018.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L120131472.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012138089/16.

(120181813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**A.R.T. Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.043.

- Veuillez prendre note que conséquemment à notre lettre de démission datée du 15 Octobre 2012, la Société a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur unique de la société A.R.T. Properties S.A. sise au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133043.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012136318/14.

(120179266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Wirkham Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.846.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société WIRKHAM FINANCE S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B82846 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Roland DE CILLIA.

Référence de publication: 2012136300/10.

(120178967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Aximo III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137037/9.

(120181593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**MarketPrizm Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 160.294.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de MarketPrizm Group S.a.r.l. (la "Société"), que Monsieur Mark Mancini a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 7 septembre 2012 et que Monsieur Fumiki Kondo, citoyen Japonais résidant professionnellement au The Admaston, 251 West 89<sup>th</sup> street, 3 D, New York, NY 10024, Etat Unis, a été nommé en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 7 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

*Pour la société Colt Telecom Luxembourg S.à r.l.*

Clare Gaughan

Référence de publication: 2012136330/17.

(120179290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Zurich Group Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.156.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration qui s'est tenu le 16 octobre 2012 au siège social 26, Boulevard Royal. L-2449 Luxembourg à 11.00 heures*

Le Conseil a (I) pris acte de la démission de Monsieur Robert Burne en tant que membre du Conseil avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012, (II) décide de coopter Madame Ann Marie Callanan, née le 06 février 1971 à Thurles, Irlande et ayant son adresse privée à Ardleigh, Two Mile Borris, Thurles CO. Tipperary Irlande au poste de membre du Conseil en remplacement de Mr Burne, pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 et (III) de nommer Monsieur Xavier Groffils président du Conseil d'Administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012136305/18.

(120179478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Zurich Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 69.748.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration qui s'est tenu le 16 octobre 2012 au siège social 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg à 11.00 heures*

Le Conseil a (I) pris acte de la démission de Monsieur Robert Burne en tant que membre du Conseil avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012, (II) décide de coopter Madame Ann Marie Callanan, née le 06 février 1971 à Thurles, Irlande et ayant son adresse privée à Ardleigh, Two Mile Borris, Thurles CO. Tipperary Irlande au poste de membre du Conseil en remplacement de Mr Burne, pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 et (III) de nommer Monsieur Xavier Groffils président du Conseil d'Administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012136306/18.

(120179459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**1798 European Loan 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 98.660,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 148.939.

Suite au changement de dénomination sociale de l'actionnaire unique de 1798 European Loan 1 S.à r.l. au 1<sup>er</sup> décembre 2011, il y a lieu de modifier l'inscription relative à l'associé de la Société. 1798 European Loan Master Fund devient ainsi 1798 European Credit Opportunities Master Fund.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis sincère et conforme  
*Pour 1798 European Loan 1 S.à r.l.*  
Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2012136307/15.

(120179183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Alca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 48.534.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2012*

Suite au décès de Monsieur Carlo Manuel MANSO MARQUES, a été nommé comme gérante administrative Madame Danny Isabelle MANSO BONIFAS, née le 15 mai 1971 à Esch-sur-Alzette demeurant à 56, rue Principale L-5290 Neuhäusgen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 17 octobre 2012.

*Pour la société*

Danny Isabelle MANSO BONIFAS, veuve Carlos MANSO MARQUES

Référence de publication: 2012136319/15.

(120179119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Amaresch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 7, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 146.329.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Monsieur VIEIRA DA SILVA José Joao a démissionné de ses fonctions de gérant technique de la société à responsabilité limitée, AMARESCH SARL, établie et ayant son siège social au 7, Grand-Rue, ESCH-SUR-ALZETTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.833 avec effet immédiat au 16 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012136321/15.

(120179159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Bossa Nova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, plateau du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 70.584.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2012*

Suite au décès de Monsieur Carlos Manuel MANSO MARQUES, a été nommé comme gérante administrative Madame Danny Isabelle MANSO BONIFAS, née le 15 mai 1971 à Esch-sur-Alzette demeurant à 56, rue Principale L-5290 Neuhäusgen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 17 octobre 2012.

*Pour la société*

Danny Isabelle MANSO BONIFAS, veuve Carlos MANSO MARQUES

Référence de publication: 2012136326/15.

(120179120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Caciva, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 1, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 114.620.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2012*

Suite au décès de Monsieur Carlos Manuel MANSO MARQUES, a été nommé comme gérante administrative Madame Danny Isabelle MANSO BONIFAS, née le 15 mai 1971 à Esch-sur-Alzette demeurant à 56, rue Principale L-5290 Neuhäusgen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 17 octobre 2012.

*Pour la société*

Danny Isabelle MANSO BONIFAS, veuve Carlos MANSO MARQUES

Référence de publication: 2012136327/15.

(120179126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Foncière de Bagan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 147.698.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion des membres du Directoire de la Société tenue le 11 octobre 2012 à 10h30 au siège social.*

Les membres du directoire décident à l'unanimité de transférer avec effet au 15 octobre 2012, le siège social de la Société du 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 29, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Membre du Directoire

Référence de publication: 2012136329/15.

(120179244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**Strasbourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 76.596.

L'an deux mil douze, le quatre octobre,

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «Strasbourg S.A.», société anonyme avec siège à L-8399 Steinfort, 11, Rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.596, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 788 du 27 octobre 2000,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2339 du 30 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel EHLINGER, demeurant à Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Xavier DELPOSEN, demeurant à B-6740 Etalle, 64, rue du Bois.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Monsieur Daniel ORIGER, demeurant à L-6147 Junglinster, 8, rue des Roses.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les mille cinq cents (1.500) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie;
2. Modification de l'objet social;
3. Refonte des statuts;
4. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location et l'échange pour compte propre dans le domaine de l'immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre,
- La construction pour compte propre,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.»



*Refonte des statuts:*

L'assemblée estime que les statuts de la société sont devenus obsolètes et décide de procéder à la refonte des statuts comme suit:

**«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Strasbourg S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location et l'échange pour compte propre dans le domaine de l'immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre,
- La construction pour compte propre,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toute cession d'action est soumise à un droit de préemption dont les modalités sont définies au sein d'un pacte d'actionnaires.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 7.** Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par voie électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

**Art. 8.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par voie électronique, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

**Art. 13.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 14.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans; il sera rééligible.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 671 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 19.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.000,

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Ehlinger, X. Delposen, D. Origer, M. Ehlinger, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3813. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136188/168.

(120179249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Trevest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 126.576.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 juin 2012 à 17.30 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Sidney Bouvier, Monsieur Reinald Loutsch et Monsieur Frédéric Sicchia en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B51238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2012136333/18.

(120179253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

---

**Jomalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 29A, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 114.813.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23/10/2012.

*Pour la société*

*C.F.N GESTION S.A.*

*20, Esplanade - L-9227 Diekirch*

*Adresse postale:*

*B.P. 80 - L-9201 Diekirch*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012138034/17.

(120182424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 47.018.

—  
**RECTIFICATIF**

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L120131470.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUSOFIN S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012138090/16.

(120181814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**Société Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 74.084.

—  
L'an deux mil douze, le quatre octobre,

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'OUEST», société anonyme avec siège à L-8399 Steinfort, 11, Rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.084, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 332 du 08 mai 2000,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel EHLINGER, demeurant à Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Xavier DELPOSEN, demeurant à B-6740 Etalle, 64, rue du Bois.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Monsieur Daniel ORIGER, demeurant à L-6147 Junglinster, 8, rue des Roses.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les mille cinq cents (1.500) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie;
2. Modification de l'objet social;
3. Refonte des statuts;
4. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location et l'échange pour compte propre dans le domaine de l'immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre,
- La construction pour compte propre,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.»

Refonte des statuts:

L'assemblée estime que les statuts de la société sont devenus obsolètes et décide de procéder à la refonte des statuts comme suit:

### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SOCIETE IMMOBILIERE DE L'OUEST».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- L'achat, la vente, la location et l'échange pour compte propre dans le domaine de l'immobilier,
- La gérance immobilière pour compte propre,
- La construction pour compte propre,
- La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra enfin emprunter et se porter garant pour quiconque.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toute cession d'action est soumise à un droit de préemption dont les modalités sont définies au sein d'un pacte d'actionnaires.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 7.** Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par voie électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

**Art. 8.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par voie électronique, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

**Art. 11.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

**Art. 13.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 14.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans; il sera rééligible.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.



**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 19.** Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.»

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. EHLINGER, X. DELPOSEN, D. ORIGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 08 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136216/166.

(120179748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**V Plus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 153.326.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 11 octobre 2012 à 10.00 heures au siège social de la société*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de nommer les administrateurs supplémentaires:

*Administrateur A:*

Madame Monika Kanczuga, née le 5 Septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnel au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

*Administrateur B:*

Monsieur Waldemar Kita, né le 7 Mai 1954 à Stettin (Pologne), demeurant à 48, Avenue Napoléon, 10180 Uccle, Belgique.

Les mandats de l'Administrateur ci-avant nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.

Signature.

Référence de publication: 2012136334/20.

(120179562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

**Axis Interim, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012136380/11.

(120180725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

**European Middle East Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.545.

Le bilan social et le compte de pertes et profits ainsi que le rapport du commissaire aux comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2012.

SEMO EUROPE - BANQUE PRIVÉE

18, bd Royal, L2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012137199/14.

(120181190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**FinForce, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012136514/11.

(120180724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Freepost S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136521/10.

(120180760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Grossglockner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136555/10.

(120180753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Promo Petrole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.829.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 19 octobre 2012.  
Pour *PROMO PETROLE S.A.*  
World Hopper s.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2012136776/13.

(120180712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.214,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.877.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 975 du 11 mai 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVO Carbon Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012137728/15.

(120182364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

---

**Rives Fertiles S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136802/10.

(120180722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Société Européenne de Matériel pour l'Appareillage, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 19/10/2012.

Référence de publication: 2012136849/10.

(120180710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Steichen Environnement s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4998 Sprinkange, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 158.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012136861/10.

(120180734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**TLV, Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 67.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 19/10/2012.

Référence de publication: 2012136882/10.

(120180709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**La Tarasque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 156.106.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012137308/14.

(120181342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**World Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 130.863.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136905/10.

(120180727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2012.

---

**Alphemi, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 76.523.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHEMI SA

Référence de publication: 2012136946/10.

(120181430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---

**société en nom collectif ALIC-ANABTAWI, Société en nom collectif.**

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 98.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALIC-ANABTAWI SENC

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2012136952/11.

(120181260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2012.

---